



“L’ACCESSIBILITÉ,,

3 acteurs majeurs de l’accessibilité :

► Handisport ; le Pôle Ressources national Sport Handicaps et le Comité International Paralympique.

Handisport : le sport accessible à tous

La Fédération Française Handisport (FFH) a pour objectif de rendre accessible le sport et les infrastructures sportives aux personnes handicapées.

Association Reconnue d’Utilité Publique, la Fédération Française Handisport est membre du Comité National Olympique et Sportif Français et membre du Comité International Paralympique.

Par le biais de ses nombreux clubs, la Fédération Française Handisport offre un très large choix de **disciplines de loisirs**, toutes accessibles aux différentes formes de handicaps moteurs, visuels et auditifs. De nombreuses activités de découverte et d’initiation sont régulièrement organisées.

La FFH est fortement impliquée dans le développement des activités physiques pour les jeunes et les grands handicapés : Jeux de l’Avenir, Grand Prix National des Jeunes.

Afin de rendre le sport accessible à tous, la fédération **assure la formation de professionnels** amenés à intervenir dans les associations et les établissements spécialisés.



Quelques dates clés du mouvement Handisport

1954 : création de l’Association des Mutilés de France

1963 : l’Association des Mutilés de France devient la Fédération Française Sportive des Handicapés Physiques (FFSHP).

1973 : la FFSHP rejoint le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

1977 : la FFSHP change de dénomination pour devenir la Fédération Française Handisport (FFH).



Le Pôle Ressources national Sport et Handicaps

Situé à Bourges, le Pôle Ressources national Sport et Handicaps joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'accessibilité **aux équipements sportifs des personnes en situation de handicap.**

Cette structure a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques physiques et sportives pour les personnes handicapées et d'être un lieu d'étude, de conseil et d'expertise à la disposition des acteurs et référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme pouvant solliciter des informations ou conseils dans ce domaine.

Les domaines d'action du pôle ressources sont les suivants :

- ▶ Accessibilité des personnes handicapées aux équipements, services et messages, ainsi qu'aux formations et à l'emploi
- ▶ Accueil et encadrement des pratiquants handicapés
- ▶ Formation de l'ensemble des référents et des éducateurs
- ▶ Equipements individuels et pratiques sportives

Le Comité International Paralympique

(International Paralympic Committee, IPC)

L'IPC est l'organisation internationale qui représente les sports d'élite pratiqués par des athlètes handicapés.

Depuis 1999, le siège mondial de l'IPC est à Bonn, Allemagne. Philip Craven en est le Président depuis décembre 2001. L'IPC organise, supervise et coordonne les Jeux Paralympiques ainsi que d'autres compétitions de haut niveau pour athlètes handicapés, dont les plus importantes sont les championnats mondiaux et régionaux. C'est une organisation internationale à but non lucratif formée de 160 comités paralympiques nationaux, dont le Comité Paralympique Français, et cinq fédérations internationales de sports pour personnes atteintes d'un handicap particulier.

En savoir plus

www.handisport.org

www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr

www.paralympic.org

Qualisport

53, rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. : 01 53 33 84 90 - Fax : 01 53 33 84 91

qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com

